

Conseil Communautaire
Séance du 14 Décembre 2023

**Délibération N° 2023 12 098 : Bâtiment – Construction d’une Maison de l’Eau
et de l’Assainissement – Demande de subvention auprès de l’Etat au titre de
la DETR/DSIL 2024**

L’an deux mille vingt-trois, le 14 Décembre à 18 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s’est réuni à
au siège situé au 1 place Clémenceau | 72500 Montval-sur-Loir, sous la Présidence de
M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l’ordre du jour et les notes explicatives
de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le
07/12/2023. La convocation et l’ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté
de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes
membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	28	Pouvoirs	6	Votants	34
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; M. Francis BOUSSION ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme
Galiène COHU ; Mme Claire COULONNIER ; Mme Martine CRINIERE ; Mme Sabrina DUCHESNE ; M. Michel DUTHEIL ; Mme
Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme
LEONARD ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick
RENARD ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès
VERDIER ; M. Philippe WEHRLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Pascal DUPUIS (jusqu’à 19h00)	Bruno BOULAY
Sylvie CHARTIER	Jérôme LEONARD
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Pascal MARIE	Martine CRINIERE
Marie-France REYMOND	Jean-Michel CHIQUET
Alain CHEVALLIER	Sylvain BIDIER
Michelle BOUSSARD	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Diégo BORDIER	Excusé
Dominique PETER	Excusé

Secrétaire de séance : Agnès VERDIER

Y assistaient :

- Ophélie RONDET – Directrice Générale Adjointe
- Coline BOUFFETEAU – Responsable du pôle Solidarités, Culture, Tourisme, Sport

Date d’affichage, de publication ou de notification de la délibération :

M. le Président expose ;

Pour rappel, la Communauté de communes a souhaité s'engager dans un projet de construction d'une Maison de l'eau et de l'assainissement afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Disposer d'un service de gestion et d'exploitation du service eau regroupé sur un même lieu, favorisant la coordination au quotidien des équipes (aujourd'hui disséminées sur plusieurs sites)
- Répondre aux obligations en matière de droit du travail (les équipes techniques occupent actuellement des locaux non isolés et disposent de vestiaires et salle de pose non conformes)
- Assurer un lieu de stockage des matériaux et équipements et ainsi faciliter les manipulations et la logistique
- Tenir compte de la nouvelle structuration du service à l'horizon 2025/2026 avec la prise de compétence assainissement collectif

Ce projet s'inscrivant par ailleurs dans une démarche de reprise de friche industrielle et de valorisation de surfaces bâties inoccupées, comme en témoigne l'acquisition auprès de la Commune de Montval-sur-Loir de la parcelle AD 472, validée par délibération n°2023 011 096 du 23 novembre 2023 ;

Considérant toutefois que ce projet, estimé à plus de 1,6 millions d'euro, nécessite la recherche de financements afin d'en limiter l'impact budgétaire ;

Considérant que ce programme a bénéficié d'un premier soutien de l'Etat au titre de la DETR 2023 mais pour un montant inférieur à celui attendu ;

Considérant que ce programme a également été déposé au titre de financements complémentaires Fonds Vert et FEDER, mais sans l'assurance de bénéficier de tels fonds ;

Vu le programme de travaux ;

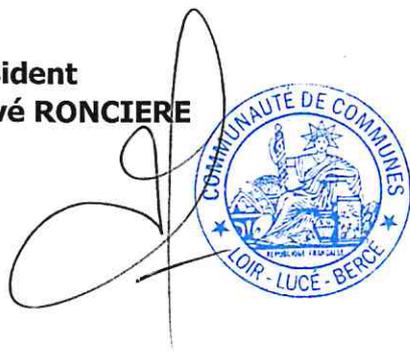
Vu le plan de financement prévisionnel annexé ;

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

- 1- **Autorise** le projet précité et adopte le plan de financement proposé en annexe ;
- 2- **Décide** de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024 ;
- 3- **Autorise** Monsieur le Président ou le Vice-Président ayant délégation à déposer les dossiers de subvention afférents ;
- 4- **Atteste** que ce projet fera l'objet d'une inscription au budget principal 85600 au titre de l'année 2024 au titre des investissements à réaliser ;
- 5- **Atteste** de la compétence de la communauté de communes à réaliser ce programme.

Adopté avec 4 voix contre.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance
Mme Agnès VERDIER**

A blue ink signature of Mme Agnès Verdier, written in a cursive style.